

Liberté
Égalité
Fraternité
—
Travail
Solidarité
Justice

Le Franc-Maçon

Paraissant le Samedi

Bien penser
Bien dire
Bien faire
—
Vérité
Lumières
Humanité

ABONNEMENTS

Six mois..... 4 fr. 50 — Un an..... 6 fr.
Etranger..... Le port en sus
Recouvrement par la poste, 50 c. en plus.
Adresser les demandes et envois de fonds au Trésorier-Administrateur. Bole, rue Ferrandière, 32

RÉDACTION & ADMINISTRATION

Adresser tout ce qui concerne la Rédaction et l'Administration, 52, rue Ferrandière, 52

— LYON —

PARIS — Vente en gros et abonnements, Agence de Librairie PERINET, 9, rue du Croissant — PARIS

ANNONCES

Les Annonces sont reçues à l'Agence V. FOURNIER & C^{ie}
14, rue Confort, 14
et au Bureau du Journal
Les manuscrits non insérés ne sont pas rendus.

AVIS

Jusqu'à nouvel ordre, il est entendu que toutes les demandes d'abonnement partent du 1^{er} numéro paru.
La collection entière est donc adressée à tous nos nouveaux abonnés.

Les abonnements sont en recouvrement. Prière de réserver un accueil aux mandats de 6^{fr.} 50, qui, selon les avis antérieurs seront présentés par la poste.

SOMMAIRE

L'esprit de Solidarité. — Esprit des Morts et des Vivants.
— La révocation de l'Edit de Nantes. — Une Reculade.
— Chronique Maçonnique. — Les Frères de Jésus-Christ. — La Sainte Famille. — Deux Erreurs. — Variétés. — Fourneaux de la Presse. — Revue des théâtres. — Correspondance. — Petite Tribune du Travail.

L'ESPRIT DE SOLIDARITÉ

La force du parti monarchique religieux est tout entière dans sa direction venant d'en haut. Ses partisans, toujours prêts à accepter l'autorité supérieure d'un prince, habitués à s'incliner devant ceux qui lui apportent les volontés divines, se soumettent volontiers quand on leur impose un plan de campagne, des règles d'organisation fixées sans leur concours.

Si les chefs sont habiles, le combat est bien mené.

Dans la démocratie, le point faible c'est la discipline. Sans doute, au moment d'un danger menaçant que chacun voit et comprend, l'accord se fait et tous marchent du même pas vers le but; mais lorsqu'il s'agit d'une organisation sagement préparée, l'indépendance, la liberté devient un obstacle à une action commune.

En un mot, disons-le nettement, les efforts, opposés faute d'entente, se neutralisent, l'inertie des uns décourage l'initiative des autres; et chacun voulant conduire et se refusant à être dirigé, on en arrive à une division des forces dont les adversaires adroits savent profiter.

Cette discipline qui vient de l'obéissance chez nos ennemis politiques, elle doit résulter parmi nous de l'esprit de solidarité.

Il faut savoir faire le sacrifice de son amour-propre, pour accepter une œuvre utile dont on n'a pas eu la première idée; c'est un devoir de donner entièrement son concours, sans restriction, sans arrière-pensée, même quand on n'a pas à espérer quelque satisfaction personnelle.

On parle souvent, très souvent de solidarité. Cependant les minorités, toujours disposées à se plaindre de l'intolérance de la majorité, se refusent à suivre la ligne de conduite adoptée et votée. Il semble que le suffrage du plus grand nombre ne soit la loi que lorsqu'il donne raison à des propositions qu'on a présentées. Les réunions s'émiettent, les comités se divisent et entrent en lutte, ou se forment en groupes multiples sans action, sans influence, et le sentiment de la solidarité ne reparait qu'au jour de la défaite, bien près de disparaître au moindre retour de la fortune.

Parlons donc moins de solidarité et montrons-nous plus unis. Que toute initiative ne se heurte pas à une résistance qui semble naître avec elle. Qu'à la moindre opposition d'idée on ne menace pas de se retirer, chacun allant de son côté. Le temps n'est plus aux divisions à l'infini des groupes républicains, le moment est venu de rapprocher ceux qui se sont séparés. Sociétés libérales, groupes démocratiques, loges maçonniques, toutes associations qui vont au même but, divisées seulement par des questions de détail ou des rivalités de personnes, il faut réunir toutes ces fractions du grand parti démocratique.

S'il ne convient point, car ce serait de la division encore, de chercher des exemples, qu'en nous lisant on regarde autour de soi et qu'on dise si nous n'avons pas mis le doigt sur le mal.

ESPRIT DES MORTS ET DES VIVANTS

L'ignorance est la véritable mort. Combien de morts parmi les vivants! PYTHAGORE.

Il y a beaucoup plus de personnes dévotes que de personnes religieuses. Le pape Clément XIV.

La liberté est le pain que les peuples doivent gagner à la sueur de leur front. LAMENNAIS.

Si Dieu avait parlé, il serait étrange qu'il eût parlé diversement à tous les adhérents des différents cultes, qui tous se damnent mutuellement, qui tous s'accusent avec raison de superstition et d'impunité. Le bon sens du Curé Meslier.

La religion c'est la morale commune à tous les peuples. VOLTAIRE.

Les beaux siècles de l'Eglise n'eurent ni moines ni religieux. CLÉMENT XIV.

LA RÉVOCATION DE L'EDIT DE NANTES

CONFÉRENCE DE M. LE DÉPUTÉ BURDEAU (fin)

Les Responsabilités — Le Danger actuel

On est porté à se demander si ce n'est pas sur des sous-ordres trop zélés que doit peser la responsabilité de ces atrocités. Mais il n'en est rien.

De toutes ces horreurs la plus épouvantable est celle qui consiste à arracher les petits enfants à leur mère.

L'ordre est signé de Louis XIV. En voici la teneur :

Déclaration du Roi du 17 juin 1681 :

« Voulons et Nous plaît que nos dits sujets de la R. P. R., tant mâles que femelles, ayant atteint l'âge de 7 ans, puissent et qu'il leur soit loisible d'embrasser la R. C. A. et R., et qu'à cet effet ils soient reçus à faire abjuration de la R. P. R., sans que leurs pères et mères ou parents y puissent donner aucun empêchement sous quelque prétexte que ce soit... »

Nous trouvons un autre aveu de la responsabilité du Roi dans une lettre de Louvois datée de novembre 1685 :

« Le Roi a été informé de l'opiniâtreté des gens de la R. P. R., de la ville de Dieppe, pour la soumission desquels il n'y a pas de plus sûr moyen que d'y faire venir beaucoup de cavalerie et de la faire vivre chez eux fort licencieusement. Vous ne sauriez rendre trop rude et trop onéreuse la subsistance des troupes chez eux. Ne gardez aucune mesure, et permettez aux cavaliers le désordre nécessaire pour tirer ces gens là de l'état où ils sont, et en faire un exemple dans la province. »

Enfin, une lettre du Roi lui-même nous enlèverait tous nos doutes, si nous pouvions en avoir encore. Louis XIV avait reçu de l'électeur de Brandebourg, le futur roi de Prusse, une lettre dans laquelle celui-ci signalait des exemples d'une rigueur excessive, et demandait si dans ces cas les ordres du Roi n'avaient pas été dépassés.

Voici la réponse, elle est explicite :

« Je le vous dirai qu'il ne se fait aucune affaire petite ni grande dans mon royaume, de la qualité de celle dont il est question, non seulement

qui ne soit de mon entière connaissance, mais qui ne se fasse par mes ordres. »

La responsabilité de Louis XIV ne saurait être plus fortement établie.

Mais il est intéressant de relever d'autres responsabilités derrière celle du roi. Il est d'autres coupables. Il y avait d'abord une personne qui menait le roi, c'était la dernière de ses maîtresses, Madame de Maintenon. Nous avons la preuve de sa culpabilité dans ces paroles sorties de sa bouche :

« Il n'y a, voyez-vous, d'autres moyens que la violence. »

Quel était son but ? Quels étaient les motifs qui la faisaient agir ?

L'argent d'abord. La persécution lui fournissait une occasion superbe de s'enrichir par des spéculations fort simples. Elle ne voyait aucune indélicatesse à acheter pour rien les biens pris aux protestants. Dans une lettre souvent citée, elle engage son frère à s'établir grandement en achetant de ces terres; elle prévoit, espère que la désolation des huguenots en fera encore vendre.

Mais elle avait un autre but bien plus important, qu'elle poursuivait par tous les moyens. Elle voulait être mariée à Louis XIV. Pour ce mariage il lui fallait le consentement, l'appui de l'Eglise. Le mariage fut bientôt conclu : la tête des protestants, à pour prix de la main du roi; donnant, donnant. Le mariage se fit la nuit à Versailles, dans la première huitaine de Novembre, quinze jours après la Révocation !

Ce fait met en scène le véritable acteur : L'Eglise catholique. Sa responsabilité peut être établie par des arguments très simples.

Il en est un qui est décisif. En 1685, quelques mois avant la Révocation, le clergé adressa au roi ses plaintes quinquennales. Or, il n'y a pas un des articles de l'Edit de Révocation qui ne soit copié de la Déclaration du clergé.

L'Edit consacre l'interdiction du culte public et privé (Art. 3 de la Déclaration).

— Baptême et éducation catholiques de tous les enfants nés protestants. (Art. 6.)

— Défense aux protestants d'exercer certaines professions. (Art. 12, 16, 20, 21, 25, 26.)

Bien plus le clergé aurait voulu leur interdire la culture de la terre et le droit de tenir des auberges.

— Suppression des cimetières; les corps des protestants jetés dans des charniers et à la voirie (l'idée et le mot figurent dans l'Art. 19).

— Droit pour les curés catholiques de se rendre auprès des malades protestants pour les convertir. (Art. 27.)

De même pour le supplice de la claie infligé aux relapses.

On est donc fondé à dire que tous les coups ont été dirigés par l'Eglise catholique, et que les réclamations signées trois mois avant le jour fatal, ont servi de texte à l'Edit de Révocation.

Mais veut-on des preuves accessoires de l'ingérence du clergé ?

Nous les trouvons dans les menaces suivantes, lancées aux protestants par dessus la tête du roi :

Mandement de l'Assemblée du clergé à ceux de la R. P. R. (1682.)

« Si vous ne vous convertissez pas, vous devez vous attendre à des malheurs incomparablement plus épouvantables et plus funestes que tous ceux que vous a attirés jusqu'à présent votre schisme. »

Feuilleton du "FRANC-MAÇON" (7)

LE MARIAGE

D'UN FRANC-MAÇON

(Suite)

Tel était le personnage en face duquel Jacques Mignot, pâle et tremblant, subissait un véritable interrogatoire.

Nous avons dit que la sévérité du grand industriel n'était qu'apparente, et c'est avec un sourire mal dissimulé qu'il semblait prendre plaisir à déconcerter son malheureux interlocuteur.

— Vous partez, vous partez sans m'accorder aucun délai, et vous m'affirmiez que ni pour or, ni pour argent je ne pourrais vous retenir. — C'est bien cela, n'est-ce pas ?

— Oui, monsieur.

— Si ce n'est pas de la sympathie, c'est au moins de la franchise. Au surplus, j'ai cru m'apercevoir déjà plusieurs fois que vous éprouviez vis-à-vis de quelques personnes de cette maison un sentiment qui n'était pas précisément de l'affectueuse confiance. Je ne sais si quelque procédé de ma femme ou de ma fille vous a blessé, mais vraiment, je vous ai surpris un jour à les regarder d'un singulier air. — Vous aurait-on manqué d'égards, monsieur Mignot ?

— Ah ! Monsieur, s'écria Jacques, vous me désespérez encore plus par ce soupçon. Mais je n'ai eu qu'à remercier madame... et mademoiselle Lebonnard de leur exquise bonté à mon égard, et j'emporte d'elles, en partant, un souvenir profondément reconnaissant.

— Alors, je n'y comprends rien. Vous dites que vous nous aimez et vous vous obstinez à partir malgré toutes mes offres. Laissez-moi encore insister.

— C'est inutile, monsieur, pour rien au monde. — Laissez-moi donc tranquille. Si je vous offrais Louise en mariage, vous resteriez parfaitement, puisque vous ne partez qu'à cause d'elle.

La foudre n'aurait pas produit un plus violent effet sur Jacques atterré. Comment, cet homme savait son secret ? Cet homme, qui commençait déjà à le railler, allait maintenant le repousser avec mépris, le chasser ! — Allons, il fallait au moins supporter bravement cette suprême angoisse. Et il reprit à demi-voix, la tête basse :

— Vous voyez donc bien, monsieur, que je ne puis plus rester ici et qu'au moins si j'ai commis la faute de lever les yeux jusqu'à mademoiselle Louise, j'ai eu aussi le courage de m'en châtier et je vous supplie...

Le pauvre garçon ne put achever et une larme vainement refoulée coula lentement le long de sa joue.

— Partir ! oui, je vois bien qu'il faut partir ! mais ce ne sera encore qu'un demi-remède, — continuait d'un air moitié fâché, moitié pitoyable, le négociant renversé dans son fauteuil et étalé

comme en face d'un très intéressant spectacle. — Partir ! cela vous guérira-t-il de cette folie ?

— Je l'espère, Monsieur. Tout au moins ne risquerai-je pas, loin de vous, d'oublier jamais ce que je vous dois et ce que je me dois à moi-même.

— Et puis je souffrirai moins.

— Cela ne m'est pas entièrement prouvé. Et puis vous n'êtes pas seul. Qu'est-ce que ma fille va dire de ce départ ?

Jacques crut qu'il devenait fou. M. Lebonnard était là qui parlait de ces choses avec une tranquillité stupéfiante, et voilà qu'il s'occupait maintenant de ce qu'allait penser sa fille !

— Mademoiselle Louise oubliera bien vite...

— Vous croyez ça ! Elle est très romanesque et très obstinée, ma fille. Vous m'y faites penser à présent. Quand vous la regardiez si singulièrement, elle semblait de son côté s'intéresser beaucoup à vous faits et gestes. — Ah ! vous avez fait là de la belle besogne !

Jacques ne répondait pas.

— Je suis sûr que Louise va être très malheureuse !... Et puis on dira que c'est moi qui suis cause du malheur de mon enfant ! Et grâce à vous je passerai pour le plus cruel des pères ! Vous croyez que votre départ va remédier à tout cela ?

Le silence de Jacques devenait une sorte d'hallucination. On peut penser à quel délire il crut céder lorsqu'il entendit Lebonnard continuer de sa voix tranquille.

— Dans ces conditions, j'en suis bien fâché, mon garçon, mais il faut réparer; vous allez,

s'il vous plaît, épouser ma fille, et vous tâcherez de la rendre heureuse; est-ce compris ?

— Vous dites ? balbutia Jacques éperdu.

— Il paraît que j'explique mal : Voulez-vous, oui ou non, la main de ma fille ?

M. Lebonnard souriait, Jacques poussa un grand cri et se précipita au cou de son patron.

— Doucement, doucement, s'écria celui-ci en le repoussant, soyons calme, monsieur Mignot et causons comme un beau-père et un gendre. Vous êtes un garçon intelligent, vous avez de très grandes aptitudes commerciales, vous êtes jeune, beau-garçon, votre famille est honorable quoique ses idées ne soient pas les miennes, mais ce n'est pas elle que nous épousons. Je crois qu'en somme ma fille sera heureuse avec vous et que c'est une bonne fortune pour moi de m'assurer votre concours très intéressé.

Je vous fais cependant remarquer que vous n'êtes qu'un petit commis et que vous allez devenir un grand industriel. Cette situation inespérée me crée des droits à votre absolue déférence et de votre dévouement plus absolu encore : j'entends faire votre contrat de mariage comme il me plaira, y stipuler ce qui me conviendra et organiser votre vie comme je l'entendrai. C'est à cette seule condition que je vous pardonne votre conduite et que je vous autorise à vous faire aimer de ma fille, — si vous croyez pouvoir y parvenir.

(A suivre.)

Un fait assez peu connu et caractéristique est la part que l'Eglise prit au pillage. La grosse affaire pour elle c'était de mettre la main sur les biens des protestants. Les curés furent installés à la place des pasteurs avec des traitements de sous-préfets. D'autres fondirent sur les biens des fugitifs. Pour les non-émigrants, on pouvait, par le zèle des dénonciations, en faire des émigrants, les dépouiller. La moitié revenait au roi, la moitié au dénonciateur. Beaucoup de prêtres avisés firent ainsi fortune. Ils allaient trouver un protestant : « Je viens favoriser votre fuite, lui disaient-ils avec compassion : mettez vos biens en dépôt chez moi ; viendra les y chercher ? » Le protestant partait ; puis le prêtre niait le dépôt à lui confié, ou bien arrivait au même résultat en suivant l'exemple fameux de M. de Harlay. Ce magistrat, entre les mains duquel Ruvoigny, en partant, avait laissé sa fortune, se fit scrupule d'être en contravention avec les défenses du roi, se dénonça, et, ce bien confisqué, il le regut du roi en don.

Une pièce curieuse a été sauvée de l'incendie, lors des événements de 1871, c'est le registre du Père de la Chaise, ce jésuite, confesseur du roi, qui mena toute l'affaire. On y trouve, province par province, les noms des protestants, l'état de leurs familles, l'énumération de leurs immeubles, l'évaluation de leurs biens meubles. Ce fut l'instrument de l'universelle confiscation des biens des protestants.

Ces faits prouvent la part de l'Eglise dans la persécution et dans la curée qui l'a suivie.

Ce qui la prouve encore, c'est ce cri de triomphe de Bossuet lors de la Révocation fut définitive. On peut le lire dans son Oraison funèbre de messire Michel le Tellier, chancelier de France, « qui dressa ce pieux édit qui donne le dernier coup à l'hérésie, et déclara, en scellant la révocation, qu'après ce triomphe de la foi et un si beau monument de la piété du roi, il ne se souciait plus de finir ses jours. »

Voilà le passage essentiel :

« Nos pères n'avaient pas vu, comme nous, une hérésie invétérée tomber tout à coup : les troupeaux égarés revenant en foule, et nos églises trop étroites pour les recevoir : leurs faux pasteurs les abandonnant, sans même en attendre l'ordre et le heu d'aller à leur autel pour leur bannissement pour excuse ! » tout calme dans un si grand mouvement : l'univers étonné de voir dans un événement si nouveau la marque la plus assurée, comme le plus bel usage de l'autorité, et le mérite du prince plus reconnu et plus révéré que son autorité même. Touchés de tant de merveilles, épanchons nos vœux sur la piété de Louis. Poussons jusqu'au ciel nos acclamations, et disons à ce nouveau Constantin, à ce nouveau Théodose, à ce nouveau Marcien, à ce nouveau Charlemagne, ce que les 630 Pères dirent autrefois dans le concile de Chalcedoine : « Vous avez affermi la foi ; vous avez exterminé les hérétiques : c'est le digne ouvrage de votre règne, c'en est le propre caractère. Par vous l'hérésie n'est plus : Dieu seul a pu faire cette merveille. Roi du ciel conservez le roi de la terre : c'est le vœu des églises, c'est le vœu des évêques. »

Et que l'Eglise catholique vienne nous lire après cela quelle n'a pas guidé la main qui a écrit la Révocation ! que les mains de l'évêque ne sont pas, en même temps qu'ornées de l'anneau, teintes du sang des 50,000 protestants morts sur les galères, des 10,000 massacrés dans les montagnes du Valais et des Cévennes !

Quelles leçons pour notre temps !

Les impressions que vous garderez des documents que je vous ai présentés vous inspireront plus de réflexions que je ne puis en faire ici. Songez que l'Eglise catholique ne change pas, que les maximes qui lui ont dicté les horreurs de 1685, elle les avait toujours pratiquées, que jamais elle n'a repoussé les actes de la persécution, mais bien au contraire en a souvent accepté volontairement la responsabilité.

On dit : Mais il y a 200 ans. — Non, non, il n'y a pas 200 ans, hélas ! Ces persécutions dont j'ai ramassé les faits principaux dans les années environnant 1685, mais elles ont été prolongées plus d'un siècle. C'est en 1789 seulement que les enfants des protestants ont cessé d'être des bâtards. Pendant plus d'un siècle encore les protestants ont été forcés d'aller aux offices, d'y assister à des bancs séparés, de voir leurs noms figurer sur les listes d'appel, de présenter des billets de communion sous peine de voir quadrupler leurs impôts, de faire une abjuration nouvelle à chaque acte de la vie : naissance, mariage, mort. Au moindre signe de résistance, c'étaient les galères. Le dernier protestant condamné aux galères l'a été en 1775. Ce fait date donc d'à peine 100 ans ; et 100 ans pour une Eglise dont l'organisation remonte à 16 siècles, qui depuis 15 siècles a la domination universelle, et qui n'a jamais cru devoir abandonner aucun de ses droits à cette domination, c'est moins que les 34 ans qui nous séparent de l'attentat de décembre. La révocation de l'Edit de Nantes est d'hier pour les catholiques ; les droits qu'elle consacre ont toujours été maintenus : l'Eglise catholique ne les a jamais abandonnés.

Ah ! on pense que l'Eglise catholique se transforme ! Lisez l'arrêté suivant :

« Pour les enterrements de leurs morts, nous entendons que leurs convois partent à la pointe du jour ou à l'entrée de la nuit, qu'ils marchent incessamment, sans qu'il puisse y assister plus de dix personnes. »

De quand date cet arrêté ? Du xviii^e ou du xix^e siècle ? — C'est une déclaration du roi du 1^{er} février 1669, mais les termes en ont été copiés en 1873 par un préfet de l'ordre moral, le préfet Ducros.

Ah ! on dit que l'Eglise a subi l'influence du progrès ! La liberté de conscience est un des grands principes de la société moderne.

« La liberté de conscience est d'une justice évidente. La conscience ne doit pas être forcée, et elle ne peut pas l'être. » Ainsi parlait déjà au xviii^e siècle le protestant Elie Benoit. A côté de cela, écoutez la déclaration suivante :

« La liberté est une erreur, l'Eglise a le droit d'employer la violence, et les princes n'ont reçu l'épée que pour la faire servir à ses desseins. »

Elle est de Bossuet ; mais on pourrait aussi bien la faire remonter aux quinze dernières années ; car on lit dans le *Syllabus* :

Anathème à qui dira :

XXIV. L'Eglise n'a pas le droit d'employer la force.

Car on y lit encore :

Anathème à qui dira :

XV. Il est libre à chaque homme d'embrasser et de professer la religion qu'il aura repue vraie d'après la lumière de sa raison.

LXXVII. A notre époque il n'est plus utile que la religion catholique soit considérée comme l'unique religion d'Etat, à l'exclusion de tous les autres cultes.

Les bases de la société moderne sont-elles mieux respectées ?

Vous le savez, nous ne voulons pas imposer aux enfants des catholiques nos opinions. Ce serait un at-

tentat contre la liberté. Ce n'est pas par la violence que nous essayons d'agir sur les intelligences ; c'est par la démonstration, par l'éclat du bien seul et de la vérité.

Cette liberté voyez comme l'Eglise catholique l'admet :

Anathème à qui dira :

XLV. Toute la direction des écoles publiques peut et doit être attribuée à l'autorité civile.

Vous tenez encore ici au suffrage universel. Il vous semble que cette loi du nombre est une loi de bon sens. Chaque citoyen s'incline devant la majorité, sous cette réserve qu'il a le droit de continuer la propagande de ses idées. C'est fidèle à ce principe que nous avons tous combattu. Vous croyez que l'Eglise admet la liberté du suffrage universel ?

Anathème à qui dira :

LIX. — L'autorité n'est autre que la somme du nombre.

Enfin, pour tout terminer d'un mot, lisons l'article dernier :

Anathème à qui dira :

LXXX. — Le Pontife romain peut et doit se réconcilier et transiger avec le progrès, le libéralisme et la civilisation moderne.

Je dis donc que nous arrivons bien à la conclusion que je voulais établir au début, et je pense l'avoir établie sans déclamation, à l'aide de faits incontestables.

Le même esprit qui a présidé aux persécutions, aux iniquités, aux massacres des années 1685 et suivantes, ce même esprit est toujours vivant ; il est toujours représenté à Rome, il n'a pas capitulé.

C'est pourquoi prémunissons-nous. Ne croyons pas les faux défenseurs de la liberté. Sachez bien ceci : Leur fanatisme est calme lorsqu'il est opprimé, comme ils le disent, lorsqu'il a devant lui une barrière infranchissable ; à la moindre victoire, c'est une explosion de fureur.

A Villefranche, nous en avons eu récemment un exemple. Nous les avons vus, pour un succès éphémère, au quart de succès, imbus d'une telle confiance, qu'ils nous menaçaient déjà. Ils nous disaient :

« Oui, les Commissions mixtes, nous les rétablirons, et c'est vous Burdeau, qui y passerez le premier. »

A quoi je répondis :

« D'abord, vous pourriez bien m'appeler « Monsieur » avant de me fusiller. Ensuite, si nous sommes au pouvoir, qui y serons demain, n'en doutez pas, nous qui sommes provoqués, si nous convoquons contre vous des Commissions mixtes, que penserez-vous de nous ? — Que nous sommes des scélérats ! — Et bien, jugez de ce que nous pensons de vous. »

« Mais, reprit l'un d'eux, nous avons le droit de faire des choses-là au nom de nos principes ; mais vous, au nom des vôtres, vous n'en avez pas le droit. »

Vous voyez bien que l'esprit d'autrefois n'a pas capitulé.

C'est pourquoi je vous en supplie, vous, mères, qui dans l'éducation de l'enfant êtes les plus puissantes : car les mères n'ont que quelques minutes pour agir, et vous c'est le cerveau même, ce sont les premières habitudes que vous fondez à toute heure du jour et de la nuit : c'est à vous que je m'adresse, et je vous dis : « Ah ! unissez-vous à nous. Défendez bien nos âmes contre le fanatisme et la superstition. Défendez bien nos libertés contre les attaques du passé. »

Elevez-nous dans une commune pensée, celle de ces jours derniers au dessus des misérables questions de détail, de personnes.

Et quoi ! n'avons-nous pas tous le même idéal ? n'est-il pas au rebours des influences du cléricisme, du côté de la justice, de la paix sociale et de la fraternité ? Pour suivons-le donc d'un commun accord. Restons-unis, défendons-nous, serrons les rangs, et que tous, à chaque attaque nouvelle, nous nous retrouvions autour du même drapeau portant ces mots : « Halte-là ! on ne passe pas sur le corps des libertés publiques ! »

Et s'il vous faut un autre motif : il y a une chose qui m'inquiète, moi, maître de la jeunesse, qui déjà vu nombre d'élèves confiés à mes soins. Les idées libérales semblent avoir subi un recul dans la génération qui nous suit. Ce n'est pas nous qui jamais capitulerons devant le fanatisme ; nous avons des souvenirs de famille trop profondément gravés dans la mémoire ; nous avons présents à l'esprit les dates de 1874, de 1877, où nous avons senti chacun que notre sécurité, notre vie était en jeu.

Mais ce que je redoute, c'est l'infiltration de l'influence des hommes néfastes dans les esprits de la génération qui nous suit. Ah ! s'ils arrivaient à être une minorité influente ces hommes qui ont pour eux une docilité aveugle, machinale, tous les malheurs deviendraient possibles, avec la violence des haines qui couvent dans leur âme.

Aussi, je vous le répète, unissons-nous bien pour nous maintenir dans les idées de notre jeunesse, pour sauver nos enfants de cette invasion du cléricisme ; pour garder leurs esprits et leurs corps dans la voie où nous avons marché, pour notre honneur, pour leur sécurité et l'avenir de la France.

UNE RECLADE

Le déplorable effet produit par les violences pieuses de M. de Mun a effrayé les organisateurs de la ligue conservatrice. Ils se sont inquiétés de voir déployer si imprudemment leur drapeau, et ils ont obtenu du fougueux tribun cléricale une sorte de rétractation... provisoire.

La Gazette de France publie donc la lettre suivante :

Monsieur le rédacteur en chef,

Afin de ne pas soulever une division entre les catholiques, je renonce au projet d'organisation que j'avais annoncé par ma lettre au vicomte de Belizal.

Veillez agréer,

A. DE MUN.

Et l'évêque de Soissons, pour réparer la maladresse commise, a écrit une lettre ambiguë pour dégager le Pape de cette affaire et le sortir de la bagarre.

Il ne nous est pas moins défendu, dit-il de river la cause de l'Eglise, c'est-à-dire de l'Evangile et du Salut des âmes à celle d'une monarchie terrestre, si vénérable, j'en ai jusqu'à dire si désirable que celle-ci puisse paraître.

En France plus qu'ailleurs, la dénomination de parti catholique est donc mal trouvée. Ceux qui arborent le drapeau de ce prétendu parti ne l'ont pas reçu de la main qui aurait seule le droit de le donner. C'est un étendard porté, je le veux bien, par des mains pieuses et dévouées ; mais il est permis de se demander si ces mains sont suffisamment intelligentes ou dociles.

M. Thibaudier qui est un homme habile, trouve que la sortie intempestive de M. de Mun n'est pas

intelligente et doute de sa docilité. C'est une leçon un peu dure, mais elle était indispensable pour ne pas effaroucher les nouvelles recrues.

CHRONIQUE MAÇONNIQUE

LE CONVENT

Les journaux annoncent parfois, à peu près à cette époque, que le Convent s'est réuni au grand orient de France. C'est en effet en septembre d'ordinaire, cette année en octobre, par suite des élections, qu'à Paris, rue Cadet, dans l'immeuble contigu à la maison occupée par le XIX^e Siècle, se tient l'assemblée générale des députés, des délégués, pour employer le mot d'usage, nommés par toutes les loges de l'obédience du Grand Orient de France.

Chaque loge appartenant au rite français qui a son organisation centrale à Paris, envoie, de tous les points de notre pays, des colonies ou de l'étranger, son représentant à cette réunion annuelle où se discutent les grands intérêts de l'ordre, les questions financières et administratives.

Là, pendant toute une semaine, dans les bureaux, dans les commissions choisies par ces bureaux, dans les séances générales, cette assemblée de plus de quatre cents membres étudie et résout les multiples propositions qui lui sont soumises. C'est une véritable chambre législative, chambre unique, réunissant tous les pouvoirs, possédant même le pouvoir constituant, car elle a terminé, cette année, la révision complète de la constitution qui régit le Grand Orient de France et dont la réforme a été commencée, il y a trois ans.

A ces réunions assistent dans une vaste tribune dominant toute la salle, les Francs-Maçons qui ne sont point délégués, les « frères » — c'est le terme affectueux dont s'honorent tous les membres de la grande famille maçonnique, — qui n'appartiennent pas au grand Orient.

Si les gens de bonne foi, qui attaquent avec autant d'ignorance que de passion, une institution dont les encycliques font un portrait aussi mensonger que ridicule, avaient pu assister aux débats de la dernière session, ils comprendraient à quel point la malveillance religieuse et l'esprit cléricale se jouent de leur crédulité.

On en arrive quelquefois à oublier les traditions du passé, le devoir de conserver les formes mystérieuses qui sont la sauvegarde des loges dans les pays où la civilisation arriérée laisse toute la puissance aux religions, et on se prend à souhaiter d'ouvrir tout à coup les portes du temple pour confondre les calomnieux et convaincre les incrédules.

Mais, en vérité, à quoi cela servirait-il ? Quelle infime minorité il y a-t-il pour croire aux récits absurdes d'une encyclique où l'imagination papale a dépassé les bornes de la plus audacieuse fantaisie ? Ceux qui publient de telles choses savent trop se glisser partout où leur intérêt les appelle pour ne pas dénaturer sciemment les faits. Leurs agents sont aussi convaincus qu'eux-mêmes de l'inexactitude absolue de leurs allégations ; et les faibles intelligences qui acceptent les miraculeuses et pieuses histoires inventées pour les asservir, ne croient plus que ce qui leur est récité du haut de la chaire ; ils croient *quia absurdum*.

Laissons donc retomber la porte du temple ; c'est par ses doctrines répandues hors des loges, son enseignement donné largement à tous que la Franc-Maçonnerie démontrera la pureté d'une morale dégagée des fables du passé. C'est là sa seule réponse à tant de haine et d'injustice.

Et chaque année ceux de ses membres qu'elle délègue au Convent, reviennent dans leurs loges plus dévoués, plus ardents et plus confiants dans l'avenir.

Vienne. — Un de nos correspondants nous a adressé la communication suivante, qui nous est parvenue trop tard pour être insérée dans notre dernier numéro :

La maçonnerie viennoise a offert un banquet à l'un de ses membres, M. Lombard, avocat, nouvellement élu député de l'Isère.

M. Savigné, vénérable de la Loge la Concorde, a vivement félicité M. Lombard et lui a porté un toast qui a été chaleureusement applaudi.

M. Lombard a répondu en termes éloquentes et assurés la maçonnerie et la démocratie de tout son concours, de tout son dévouement.

Après divers autres toast, cette fête, toute fraternelle, s'est terminée par des chants de circonstance.

Villeurbanne. — La fête solsticielle de dimanche dernier réunissait à la loge de Villeurbanne un grand nombre de francs-maçons de Lyon et des environs.

Nos amis de Villeurbanne avaient bien voulu convier à prendre part à leurs intéressants travaux un représentant du Franc-Maçon et lui adresser quelques paroles de bienvenue qui nous ont profondément touché.

Le Vénérable a prononcé quelques paroles très applaudies ; d'autres assistants ont à leur tour pris la parole pour exposer leurs idées sur différents sujets qui préoccupent le monde maçonnique, et le soir un banquet amical terminait cette belle journée où les pauvres n'ont pas été oubliés et dont chacun a emporté le meilleur souvenir.

LES FRÈRES DE JÉSUS-CHRIST

Il semble que les dignitaires de l'Eglise, qu'ils aient fait ce laborieux travail séparément ou réunis en concile, se soient donné la tâche d'accumuler les invraisemblances. A la religion des évangiles, déjà suffisamment contraire à toute étude raisonnée de nos origines, ils se sont plu à ajouter, de siècle en siècle, de nouvelles inventions théologiques, jetées comme autant d'audacieux débris au bon sens et à la science. Et, sans se préoccuper des traditions mêmes de leur religion, ils ont voulu refaire, comme pour un simple ouvrage d'imagination, et sans daigner se préoccuper des études historiques, les événements qui furent le point de départ de la croyance préparée pour remplacer le paganisme démodé.

Ces multiples transformations, ces adjonctions imprévues, ces incipients contradictoires, font songer, malgré la plus forte dose de pitié dont on puisse être doué par la grâce divine, à ces fameux romans de Ponsou du Terrail, dans lesquels les chapitres s'accumulent inégalement, incohérents et mal joints, pour satisfaire la curiosité d'un lecteur convaincu que Rocambole n'est pas mort et attendait impatiemment sa résurrection dans un nouveau feuilleton.

Les besoins du moment, les exigences d'une caisse toujours remplie par les aînés, mais incessamment vidée par les prêtres, qui, suivant un juste proverbe, vivent de l'autel et en ont bien vécu, tiennent si bel et bien modifier les bases primitives du christianisme devenu le catholicisme romain qu'on ne peut plus être un chrétien selon les évangiles, sans devenir un paillard, d'après les papes et les conciles. Pour le bien du culte et le bien être de ses serviteurs mitrés et ensoutanés de mille couleurs, la légende de la mère au Christ se transforma en un récit aigue de l'imagination étrange des adorateurs de Vischnou ; il n'était plus suffisant d'avoir un dieu resté chaste et pur, même auprès de la Madeleine, il fallait, pour encourager ces moines et ces religieuses se vouant au célibat, sauf à en briser parfois les obligations trop contraignantes à la nature, une vierge leur donnant l'exemple du renoncement aux joies de l'amour. Une mère de famille n'était plus l'idéal devenu nécessaire à ces phalanges mystiques, peuplant les couvents. Elle pouvait être, auprès d'un vrai mari, en remplissant tous les devoirs et en ayant tous les droits, un modèle pour une honnête femme ; mais des enfants, une mère, un époux qui ne fût pas un simple accessoire au logis, c'était être un tableau plus fait pour ramener dans la société que pour remplir les monastères. Ainsi furent supprimés d'un coup de plume les frères de Jésus, et, par conséquence nécessaire, Joseph prit la situation effaçée à laquelle les pénitentes les plus pieuses ne reportent pas leur pensée sans sourire en rougissant.

La chasse la plus ardente se fit alors aux textes contraires à cette nouvelle organisation intérieure du ménage de la sainte famille, et qui osa parler des frères de Jésus et d'un rôle plus actif qu'aurait joué saint Joseph, fut un vrai sacrilège. Cela vient d'être le curieux cas d'un peintre russe.

On écrit de Vienne qu'un bizarre incident s'est produit à la suite de l'exposition à l'académie des Beaux-Arts d'un tableau du peintre russe Worétschaguine, portant le titre : *Sainte Famille*.

Dans ce tableau, la Vierge est représentée berçant un enfant nouveau-né, pendant que le petit Jésus étudie les Saintes Ecritures, et que, suivant la description du tableau donnée par l'auteur dans le catalogue, « ses frères et sœurs sont en train de jouer entre eux. »

Le cardinal Ganglbauer, archevêque de Vienne, se basant sur le dogme catholique qui n'admet pas que la Vierge ait eu d'autres enfants que le Christ, s'est adressé à l'archiduc Charles-Louis, protecteur de l'académie, pour le prier de faire retirer ce tableau de l'exposition.

M. Worétschaguine a répliqué que, suivant les évangiles mentionnés par le catalogue même de l'exposition dans la description de son tableau, le Christ avait quatre frères et plusieurs sœurs. Cependant, après de longs pourparlers, le peintre a consenti à ce qu'on enlevât son tableau de l'exposition.

Cette petite persécution au XIX^e siècle — dans un autre temps on eût brûlé peintre et tableau — nous semblerait bien sotte dans la capitale de l'Autriche, si nous ne nous souvenions qu'en France, on a récemment refusé à l'exposition de Paris un tableau de femmes nues — non point parce qu'elles étaient nues, le nu abonde au salon — mais parce qu'elles dansaient devant un Borgia. Si le peintre avait choisi un simple roi, personne n'eût soufflé mot. Les rois sont parisiens, mais dans les palais épiscopaux on est encore couronné de la mitre romaine.

LA SAINTE FAMILLE

L'intervention religieuse des hauts dignitaires de l'Eglise à l'exposition de Vienne, à propos du tableau représentant la *Sainte Famille* — y compris les frères et sœurs de Jésus — rend fort intéressante cette citation de Renan.

On lit à la page 23 de la *Vie de Jésus* :

La famille, qu'elle provint d'un ou de plusieurs mariages, était assez nombreuse. Jésus avait des frères et des sœurs (2), dont il semble avoir été l'aîné (3). Tous sont restés obscurs, car il paraît que les quatre personnages qui sont donnés comme ses frères, et parmi lesquels un au moins, Jacques, est arrivé à une grande importance dans les premières années du développement du christianisme, étaient ses cousins germains. Marie, en effet, avait une sœur nommée aussi Marie, qui épousa un certain Alphée ou Cléophas (ces deux noms paraissent désigner une même personne) et fut mère de plusieurs fils, qui jouèrent un rôle considérable parmi les premiers disciples de Jésus. Ces cousins germains, qui adhèrent au jeune maître, pendant que ses vrais frères lui faisaient de l'opposition (3), prirent le titre de « frères du Seigneur. » Les vrais frères de Jésus n'eurent d'importance, ainsi que leur mère, qu'après sa mort (1). Même alors ils ne paraissent pas avoir égalé en considération leurs cousins, dont la conversion avait été plus spontanée et dont le caractère paraît avoir eu plus d'originalité. Leur nom était inconnu à tel point que, quand l'Evangéliste met dans la bouche des gens de Nazareth l'énumération des frères selon la nature, ce sont

les noms des fils de Cléophas qui se présentent à lui tout d'abord. Ses sœurs se marièrent à Nazareth (2), et il y passa les années de sa première jeunesse.

Nous ajoutons les sources auxquelles a puisé M. Renan et nous conservons les numéros mêmes des renvois indiqués dans la pagination de la Vie de Jésus.

(2) Matth., xii, 46 et suiv.; xiii, 55 et suiv.; Marc, iii, 31 et suiv.; vi, 3; Luc, viii, 19 et suiv.; Jean, ii, 12; vii, 3, 5, 10; Act., i, 14.
(3) Matth., i, 25.
(4) Jean, vii, 3 et suiv.
(1) Act., i, 14.
(2) Marc, vi, 3.

Ces citations génèrent incontestablement beaucoup plus les savants docteurs Romains que le tableau exposé à Vienne; mais il est plus facile d'obtenir la suppression du tableau que de faire disparaître les textes. La petite persécution catholique, dont un peintre de talent vient d'être victime, aura eu cet excellent résultat d'appeler l'attention sur la façon dont se fabriquent les religions, et si le dogme pieux a perdu en cette affaire quelques croyants, la toile du peintre russe y aura gagné de la valeur.

DEUX ERREURS

Les uns disent : la Franc-Maçonnerie est anti-religieuse.

Les autres : La Franc-Maçonnerie est opportuniste.

Tous ont tort.

Si je dis : deux et deux font quatre et que je veuille imposer mon opinion à ceux qui soutiennent que deux et deux font cinq, je ferai acte de sectaire — car rien ne me prouve que je sois en possession de la vérité.

Mieux, si je fais la guerre à ceux qui croient que deux et deux font cinq ou qu'un et trois sont la même chose, cela dans l'unique but de remplacer leur croyance par la mienne, on aura raison de crier haro : ce serait remplacer un mal par un pire.

La Maçonnerie ferait exactement la même chose si elle voulait remplacer l'idée religieuse par l'idée maçonnique, les Eglises par son Eglise, substituer aux prêtres de toute robe ses propres pontifes. Ce qu'elle ferait si elle imposait à ses fidèles un *Credo* ou un *Syllabus*.

Il n'en est rien.

La Maçonnerie est une réunion d'hommes libres ; ils se prêtent un mutuel concours pour la recherche de la vérité et l'avancement du progrès. Mais aucun n'abdique son droit de penser, de croire et d'agir à sa guise.

Il y a dans les temples maçonniques des partisans du 2 et 2 = 4 et des partisans du 2 et 2 = 5. Ils sont d'accord sur un point : faire respecter les deux croyances, la liberté de les avoir.

Et, s'il s'en présente d'autres, de les adopter aussi.

En religion, les Maçons ne pratiquent pas la religion maçonnique : il n'y en a pas. Ils restent catholiques, israélites, protestants bouddhistes ; ils sont partisans d'une religion révélée ou disciples de la raison pure ; matérialistes, positivistes, spiritualistes. Le temple n'est fermé qu'à ceux que leur propre intolérance excommunique.

L'excommunication maçonnique n'existe pas.

La religion est du domaine de la conscience. La Maçonnerie a proclamé la liberté de conscience.

Elle a donc proclamé en même temps la liberté de religion.

Ce n'est pas, qu'on en soit sûr, pour la repousser de chez elle.

Il n'y a pas de place dans les Loges, nous l'avons dit hautement dès les premiers jours, pour le catholique pratiquant qui communique et se confesse. Sa religion l'arrête au seuil du Temple.

Ceux qui appartiennent à d'autres cultes et qu'une dévotion exagérée rend intolérants pour toutes les opinions, n'y sont guère mieux à leur aise : ils y coudoient des hommes de toute opinion, rebelles à leur prosélytisme, qui discutent les miracles et vont même jusqu'à nier la révélation en présence de tant de religions diverses, qui se prétendent également révélées. Un homme dévot — je ne dis pas même religieux — ne peut souffrir qu'on touche à l'arche sainte.

Elle est comme les châteaux de cartes : quand on y touche, elle s'effondre.

Prétendre que toutes les intolérances de tous les cultes sont mal à leur place chez nous, n'est pas dire — comme l'ont affirmé le *Salut Public* de Lyon et le *Petit Nantais* qui l'a copié avec une conscience plus souple — que la liberté de religion est bannie de chez nous.

Mais la liberté de la religion ne veut pas dire l'oppression religieuse. Toutes les fois qu'une chapelle essaye de faire prévaloir à son profit cette traduction erronée, nous la combattons.

La guerre au cléricisme n'est qu'un accident particulier de la lutte. Nous disons de même : guerre à toute religion qui veut transformer l'Etat en succursale de l'Eglise, ou plutôt jeter l'Etat à la porte de chez lui pour y installer l'Eglise à sa place.

De même en politique. Toutes les opinions sont admises en maçonnerie pourvu qu'elles soient sincères. Chaque Loge renferme des hommes de tous les partis ; et dans la réunion des Loges, chacune a sa nuance politique plus ou moins tranchée.

Donc il y a eu des Francs-Maçons opportunistes. Ils le sont encore.

D'autre part, il y a eu des Francs-Maçons dont les idées appartiennent aux groupes les plus avancés de l'extrême-gauche.

Il est donc véritablement puéril de vouloir tirer d'un ou plusieurs faits particuliers une conclusion générale et de dire, parce que plusieurs Francs-Maçons sont opportunistes, que tous les Francs-Maçons sont opportunistes.

Nous ne disons pas que tous les catholiques sont cuirassiers.

En politique, nous sommes pas pour la liberté, en religion nous sommes pour la liberté.

Tous ceux qui pensent de même sont avec nous, quelle que soit, au fond, la diversité de leurs croyances.

Et notre mot d'ordre n'est pas : guerre aux religions, mais guerre à la THÉOCRATIE ! Ce qui englobe tous les despotismes.

Il était bon que cela fut dit, et nous espérons que cela sera compris.

VARIÉTÉS

Sa Sainteté vient de lancer à la date du 9 novembre une nouvelle encyclique sous le titre de

Constitution chrétienne des Etats. Ce précieux document nous promet des révélations curieuses sur les opinions que professe le souverain Pontife à l'égard du libéralisme. Inutile de dire qu'on y trouve recommandées la concorde et l'union entre tous les catholiques.

Une étrange nouvelle nous parvient. Elle est bien faite pour révolter nos sentiments de patriotes : l'évêque de Nancy a autorisé l'abbé Jacques à prêcher à la cathédrale de cette ville.

Or cet abbé Jacques est le même prêtre qui, aux dernières élections législatives d'Alsace-Lorraine, s'est porté candidat, avec l'appui officiel des Allemands, contre le candidat protestataire, M. Antoine, député de Metz.

On ajoute, il est vrai, que l'évêque a dû renoncer à son idée devant l'indignation de ses ouailles.

Mais combien M. Allain-Targé fut mieux inspiré. Il vient en effet de prendre un arrêté enjoignant à l'abbé Friant, desservant à Cambin (Pas-de-Calais), Alsacien, n'ayant pas opté pour la nationalité française, de quitter immédiatement le territoire français.

LES FOURNEAUX DE LA PRESSE

Lors de la réception au Temple maçonnique de MM. Anatole de la Forge, député, et A. Dide, sénateur du Gard, il a été fait une quête qui a produit 29 fr. 15 c.

Cette somme sera remise à la caisse des Fourneaux de la Presse par l'Administration du *Franc-Maçon*.

REVUE DES THÉÂTRES

Lyon. — GRAND-THÉÂTRE. — Les *Huguenots* ont servi de premier début à Bourgeois, qui vient remplacer Queyrel, et de second début à Manoury. — Une cabale, que rien ne justifie, puisque Queyrel a résilié son engagement de son plein gré et pour cause de santé, une cabale assez bruyante a essayé de protester contre l'apparition de notre jeune compatriote Bourgeois. Celui-ci n'a pas semblé s'intimider de ce parti pris ; il a chanté Marcel de sa plus belle voix et la salle tout entière s'est levée, à la fin de l'opéra, pour lui faire une ovation aussi chaleureuse que méritée.

Manoury, de son côté, a tenu avec une convenance parfaite son rôle de Nevers. Il n'a pas retrouvé dans ce personnage le superbe succès qu'il avait eu dans Hamlet, mais, malgré la défectuosité d'une voix déjà fatiguée, il a su imprimer au rôle un grand cachet d'autorité et de distinction. Guillaume, qu'il chante pour son troisième début, sera certainement beaucoup mieux dans ses moyens.

Massart a eu son succès et ses rappels habituels dans le rôle de Raoul, qui est un de ses meilleurs. Mardi, première représentation de *l'Arlésienne* de Daudet, musique de Bizet. Le spectacle nouveau d'une idylle provençale, qui déroule son intrigue très simple, très naïve et très raffinée à la fois au milieu de la musique d'un maître exquis à

quelque peu étonné d'abord. Mais bientôt on s'est senti gagné par le charme de cette histoire des bords du Rhône, et on a fait un succès de bon aloi au drame, à la musique et aux interprètes de l'un et de l'autre.

CÉLESTINS. — Reprise de *Niniche*, qui a quelque peu vieilli et beaucoup moins drôle qu'autrefois. C'est la faute à la pièce plus qu'aux acteurs, et ces pochades d'actualité perdent singulièrement de leur intérêt dès qu'on a hanté la mode et le ridicule de la saison où elles ont vu le jour.

Marseille. — Il paraît que la date de la réouverture du Grand-Théâtre, primitivement fixée au 20 novembre, est abandonnée et que l'ouverture des portes de notre première scène aura lieu définitivement le 1^{er} décembre. Le retard provient de ce que les cadres des chœurs ne sont pas complets, et la troupe elle-même n'est pas entièrement recrutée.

Aux noms que vous avez indiqués dans votre dernier numéro, vous pourriez ajouter celui de M. Degenne, premier ténor léger, qui aurait signé avec M. Campocasso.

Seraient en outre engagés M. Nicot (de l'opéra-comique), ténor léger ; M^{lle} Mendès, dugazon ; M. Desmet (de l'Opéra), tiendrait l'emploi de basse chantante de grand-opéra.

M. Henry, deuxième basse d'opéra-comique, M. Dervillers, ténor, M. Blaverie et M^{lle} Vidal, lauréats du conservatoire de Paris, baryton et contralto.

Ma dernière lettre faisait entrevoir l'engagement de M. Isnardon.

La signature de notre compatriote sera peut-être la plus difficile à obtenir. La jeune artiste doit créer bientôt à l'opéra-comique, deux rôles importants, dans le *Mari d'un Jour*, de Coquard et dans *Plutus* de Lecocq.

En tous les cas, il ne viendrait à Marseille qu'avec un congé, après l'expiration duquel il retournerait à Paris.

D'après certains racontars, M. Campocasso aurait engagé également comme forte chanteuse double, M^{lle} Marie Laurens, que la débacle du Grand-Opéra de Genève laisse sans emploi.

Le maître de ballet sera, paraît-il, le même qu'avait M. Campocasso, il y a deux ans au théâtre des Arts, à Rouen. Comme vous voyez, le directeur de notre Grand-Théâtre fait princièrement les choses. La saison s'annonce brillamment et nous n'aurons rien perdu pour attendre.

Au Gymnase, pour donner un peu de repos à la troupe d'opérette, surmenée par les nombreuses représentations des *Petits Mousquetaires*, on a joué deux fois de suite le *Roman d'un jeune homme pauvre* et une fois *Nounou*, pour reprendre ensuite avec succès l'amusante opérette du Maître Varney.

Les principaux rôles de la pièce d'Octave Feuillet, le *Roman d'un jeune homme pauvre*, ont été remplis par M. Duchesnois, qui a présenté un Maxime Odier très correct et M. Jean Roche, qui a présenté avec beaucoup de finesse M. Laubepin, M^{lle} Duchesnois est charmante dans son rôle.

Bordeaux. — GRAND-THÉÂTRE. — Il y a peu à dire, depuis l'ouverture nous n'assistons qu'à des reprises de peu d'importance. Nous avons eu le *Barbier de Séville*, les *Dragons de Villars*, la *Juive*, *Charles VI* et le *Trouvère*, en attendant, il est vrai, *Lakmé*. Nous voudrions un peu les *Huguenots*, le *Prophète* et l'*Africaine*, espérons que nous les aurons.

THÉÂTRE-FRANÇAIS. — M. Depay mène sa petite barque avec une sûreté de vue qui lui fait

Petits Dialogues philosophiques

SEPTIÈME DIALOGUE

M. le comte de Mun, partant pour Paris, rencontre à la gare du chemin de fer un de ses électeurs influents, et, naturellement, ces messieurs se mettent à causer en attendant le train.

L'électeur influent. — Votre serviteur, monsieur le député.

M. de Mun (avec noblesse). — J'ai l'honneur de vous saluer, monsieur.

L'électeur influent. — Vous allez à Paris ?

M. de Mun. — Eh ! oui, monsieur, c'est demain la rentrée des Chambres, et je tiens essentiellement à ne pas manquer la première séance.

L'électeur influent. — Ah ! c'est dur, mais enfin vous y voilà. Il a fallu batailler, courir la campagne, mais nous nous sommes donnés une peine de malheur. Nous travaillions pour le bonheur de la France, et cette pensée nous donnait du courage.

M. de Mun. — Evidemment, si je n'avais pas été élu, la bonne cause aurait perdu, sinon le meilleur, du moins le plus dévoué de ses défenseurs !

L'électeur influent. — Oh ! oui, la bonne cause ! Je le disais à qui voulait l'entendre. Et j'ai eu du mal à convaincre vos adversaires !

M. de Mun. — Comment cela ?

L'électeur influent. — Eh ! oui. Quand je leur répétais que nous travaillions tous, vous aussi

bien que moi, pour l'union conservatrice, pour le maintien d'un honnête régime ; quand je leur disais que nous n'étions pas des révolutionnaires qui voulions tout renverser pour une restauration impossible, mais, au contraire, de braves gens nous accommodant de n'importe quel honnête gouvernement, honnêtement pratiqué, ils me riaient au nez et m'appelaient farceur.

M. de Mun (souriant). — Pourquoi, farceur ?

L'électeur influent. — Parce que, disaient-ils, vous n'étiez qu'un royaliste cléricale, le plus militant de tous, et ils ajoutaient que vous cachiez en vain votre drapeau dans votre poche et qu'il en passait un bout très apparent et très blanc.

M. de Mun (toujours souriant). — Eh ! ils avaient de la jugeotte, ces gaillards-là !

L'électeur influent. — Comment ! Serait-il possible ! Vous n'êtes pas un simple conservateur ?

M. de Mun. — Je m'étonne que vous ayez été assez naïf pour le croire un seul moment.

L'électeur influent. — Mais vous disiez : Vive la France ! et non pas : Vive le Roi !

M. de Mun. — L'un n'empêche pas l'autre, mon ami.

L'électeur influent. — Mais vous ne parliez, dans les réunions publiques, que du déficit et du Tonkin ; vous ne souffriez pas mot du comte de Paris ni du pape.

M. de Mun. — Il y a temps pour tout. Maintenant nous allons en parler, et beaucoup.

L'électeur influent. — Mais faut-il donc ajouter foi à ce qu'on m'assurait encore ! On dit que vous êtes pour le droit d'aïnesse ?

M. de Mun. — Naturellement, mon ami, il faut bien reconstituer une autocratie terrienne ; c'est avec le droit d'aïnesse que nous y arriverons.

L'électeur influent. — Et la liberté du travail ?

M. de Mun. — C'est un fait déplorable de 89. Avec les corporations, les jurandes, et les confréries, nous replacerons sous la coupe de l'Eglise tout un peuple ouvrier, beaucoup trop émancipé, hélas !

L'électeur influent. — Et le domaine de l'Eglise ?

M. de Mun. — Nous allons le rétablir rapidement. Par les dons, par les privilèges de main-morte, le domaine de l'Eglise sera bientôt aussi florissant qu'au beau temps où il occupait le tiers du territoire.

L'électeur influent. — Et l'impôt ?

M. de Mun. — Eh ! bien il est certain que ces pauvres prêtres ont assez à donner en charités de toutes sortes sans qu'on aille encore leur faire payer l'impôt. — Le reste de la France le payera pour eux et pour leurs domaines.

L'électeur influent (un peu inquiet). — Mais si les biens de l'Eglise sont exempts d'impôts, au moins cette aristocratie que vous allez reconstituer payera-t-elle d'autant plus cher qu'elle sera plus riche ?

M. de Mun. — Oh ! mon ami ! Comme vous avez l'esprit révolutionnaire ! Une aristocratie sans privilèges n'est plus une aristocratie. Le premier privilège, n'est-ce pas l'exemption de toutes tailles, corvées, dîmes et autres charges pécuniaires ?

L'électeur influent (tout à fait inquiet). — Alors, qui payera ?

M. de Mun (avec douceur). — Vous, mon ami, vous le représentant des classes travailleuses, que ne gangrènera pas l'esprit de dénigrement et d'incrédulité.

L'électeur influent. — Mais alors je payerai trois fois ce que je paye aujourd'hui.

M. de Mun. — Sans doute, mon ami ; vous comptez fort bien.

L'électeur influent. — Il faudra donc travailler comme une bête de somme les sept jours de la semaine.

M. de Mun. — Six seulement, Le septième, il y aura repos obligatoire, ainsi que les jours fériés, et on vous mettra en prison, mon ami, si vous ne pratiquez pas le repos du dimanche.

L'électeur influent. — Allez au diable ! Il fallait nous dire tout cela avant l'élection.

M. de Mun. — Pas si bête, mon ami : vous ne m'auriez pas élu.

L'électeur influent. — Vous n'êtes qu'un jésuite !

M. de Mun. — Je ne m'offense pas, mon cher ami, d'être appelé du même nom que les dignes religieux que j'espère bientôt voir revenir triomphants, pour diriger l'esprit et le cœur de tous nos petits Français.

L'électeur influent. — Mais ça ne se passera pas encore comme cela, et vous avez parlé trop tôt, Monsieur le révolutionnaire cléricale. Je vous connais, maintenant, et dans quatre ans !...

M. de Mun. — Dans quatre ans, je me referai pour la circonstance, simple conservateur sans drapeau, et vous n'y verrez encore que du feu.

L'électeur influent. — Canaille ! Canaille ! Je vais m'abonner au *Franc-Maçon* !

M. de Mun. — Avise-t'en, et je t'excommunie !

Les deux interlocuteurs se séparent, absolument brouillés. On entend siffler le train.

vraiment honneur. Tous les soirs, salle comble, c'est là un vrai triomphe. Nous nous souvenons, il y a six ou sept ans, lorsqu'il y avait deux cents personnes, on était heureux. M. Luguet avait relevé ce théâtre, M. Depey, a dignement continué l'œuvre de son prédécesseur. Depuis l'ouverture, nous avons eu *Clara Soleil*, et actuellement les *Exilés*, qui garderont encore longtemps l'affiche, leur succès étant loin d'être épuisé.

Cette semaine nous nous bornons à mentionner nos théâtres, nous réservant de parler désormais, de l'interprétation des nouvelles pièces qu'on nous donnera.

CORRESPONDANCE

Un de nos amis nous communique les réflexions suivantes qui méritent d'être méditées :

Monsieur le Directeur du Journal
le Franc-Maçon, Lyon.

M. de Mun, le fougueux cuirassier catholique, vient d'émettre dans les journaux *ultra catholiques*, des idées sur les réformes de sa religion qui doivent nous faire réfléchir.

Il est vrai qu'il y a loin de la coupe aux lèvres, et que les idées extra-cléricales de M. de Mun, ne sont pas, pour le moment réalisables, du reste c'est l'avis du *Français*, de l'*Univers*, de la *Gazette de France*, etc., etc.

Mais il semble qu'il y a une leçon de donnée à la Franc-Maçonnerie, leçon dont si elle veut, elle peut profiter, et ce ne serait pas difficile si nos frères le voulaient.

Les Franc-Maçons se réunissent une fois tous les huit jours ou les quinze dans leurs temples. Là, ils ne s'occupent que de philosophie et d'autres questions intéressant les intérêts de l'Ordre. (C'est le respect dû à nos lois.)

En dehors, ils sont presque divisés, et à part quelques réunions toutes amicales, la grande question politique est presque écartée, c'est un tort et un grand tort.

Nos adversaires de la gent Noire sont plus forts que nous. Les cléricaux ont leurs églises pour le culte officiel, puis ils ont leurs officines profanes qui ont nom *Cercles catholiques*.

C'est dans ces Cercles secrets que sont traitées les grandes affaires qui ont créé les 16-24 Mai, ainsi que le 4 Octobre dernier.

MM. les cléricaux ont l'air de n'y pas toucher, et de se poser en victimes, mais si les Franc-Maçons ne veillent pas, ils seront terrassés et plus vite qu'ils ne le pensent.

Garé à nous, Franc-Maçons, si nous avons des défaillances, la vengeance de ces hommes sans cœur, serait plus terrible encore que les dragonnades et la révocation de l'Edit de Nantes.

Réunissons-nous, groupons-nous, que chaque quartier de la ville ou du village ait son quartier général, que nous sachions où nous trouver chaque jour et à chaque heure, que nous puissions causer hors de nos temples, de politique ou de religion. Enfin réunissons nous tous sous la même pensée, la *Liberté*, et réfléchissons bien que si nous ne le faisons pas, le parti cléricale ne nous oubliera pas. Quand celui-ci blesse, il tue.

Amis et Francs-Maçons cherchons du secours dans notre ville; nous n'avons pas besoin de nous cacher, l'essentiel est que nous puissions nous voir et causer ensemble de nos affaires politiques et du salut de notre patrie. Respectons toutes les religions, quelles qu'elles soient, mais que notre devise profane soit : lutte contre le cléricanisme ! il n'est que temps.

L. DE ST J.

Nous recevons une nouvelle lettre de M. Lebrun, hélas !

St-Etienne, le 3 novembre 1885.

MONSIEUR,

Vous publiez ma réponse. Bien que tardivement, vous l'accompagnez d'un nouvel article qui comprend 105 lignes une colonne et demie de votre journal.

Par là vous m'ouvrez un nouveau droit de réponse dont je profite.

Ma lettre dites-vous est longue et diffuse. Je comprends cette appréciation, puisque vous avez dû l'insérer. Mais si vous voulez bien vous reporter à l'article, « un travailleur avocat, vous le trouverez incomparablement plus diffus ; vous le jugerez peut-être vide et flasque.

Libre à vous, Monsieur, de trouver que j'abuse du droit de réponse. La loi me ménage un article double en longueur de votre article, j'avais droit à 7,000 lettres ; et je vous en ai adressé 5,000.

Votre article était en troisième page, en gros caractères avec un titre très apparent; vous m'imprimez à la fin du journal, sans titre, en caractères minuscules. Au lieu d'insérer dans votre numéro suivant, celui du 24, ma réponse qui vous a été adressée le 21, vous attendez une mise en demeure polie, par lettre recommandée, pour le publier dix jours après, le samedi 31. Je subis ces procédés et j'abuserai du droit de réponse !

Vous dites que vous publiez ma lettre en soulignant certains passages que vous n'essiez certes pas à laisser passer à l'adresse de vos adversaires. J'ai vainement cherché ces passages malséants et soulignés. Il n'y a de souligné dans ma lettre que ce que j'ai noté moi-même, dans l'original.

Vous ajoutez enfin que dans ma lettre je me déclare catholique et radical. Il n'y a rien de tel dans ma lettre : vous confondez l'épître et l'opuscule dont voici le titre : *Aux électeurs Ouvriers de la Loire et du Rhône — Le programme démocratique radical — La réforme sociale et la question politique, par un travailleur*, chez les principaux libraires de Lyon et de St-Etienne. — in-8, de 120 pages.

Dans cet opuscule de polémique, au sujet des élections, dont vous avez fait une étrange analyse et une fantaisiste appréciation ; j'ai cherché à indiquer le programme non pas radical, mais démocratique radical, ce que je crois très différent. J'ai fait une œuvre de théorie, d'exposition, non un acte de parti. Mais je ne puis ici, en donner une analyse, même sommaire.

J'ai terminé cet opuscule par une charge à fond de train contre l'opportunisme, comme système, comme personnel et direction de gouvernement. La France voulant à tout prix sortir du marais opportuniste, décidée aussi à ne pas revenir en arrière aux hommes du 16 Mai, à la réaction monarchique, n'avait qu'une issue : Aller de l'avant, aux nouveautés nécessaires, aux hommes de principe, à ceux que J. Ferry a nommés les *radicaux de gouvernement*.

Pour vous, Monsieur, « Vous n'avez à entreprendre ni la défense, ni l'attaque de l'opportunisme. » Ce système est commode surtout depuis l'écrasement de ce parti aux élections des 4 et 18 octobre. Les opportunistes étaient la plupart des Francs-Maçons, aujourd'hui qu'ils sont discrédités dans l'opinion, et tombés du pouvoir, vous séparez votre cause de la leur : vous les reniez !

Une armée n'abandonne pas ainsi ses blessés. Ceci me semble plus habile que franc et courageux.

Je suis fort aise, Monsieur, de me savoir d'accord avec vous sur les idées de l'agiotage et de la haute finance. — Quant aux bénédictions du Pape que vous nous révélez, « obtenues, Dieu sait par quels moyens, par certaines banques spéciales, » j'avoue, n'avoir jamais entendu articuler que MM. Bontoux, Fédér et Savary, ces escrocs de haut parage, se fussent munis du viatique dont vous parlez. Léon XIII est trop économiste, trop éclairé, pour se faire le souteneur de l'agiotage et de l'exploitation. J'attends donc au lieu d'insinuations vagues, quelques explications précises, sur cet élément nouveau au procès.

Je me demande, Monsieur, comment une brochure conçue dans le plan et les idées ci-dessus, imprégnée d'un bout à l'autre de l'esprit démocratique, peut vous autoriser à dire « que la démocratie du livre a disparu », à parler de transformation et de réforme ? A moins toutefois qu'il ne soit plus permis de se dire démocrate, sans arborer le triangle ou le tablier maçonnique ?

— Vous m'interrogez ensuite. Comment puis-je concilier la doctrine du progrès ; de l'évolution permanente des idées, à la suite des découvertes scientifiques, dont je me déclare partisan, avec celle de l'Eglise, immuable, éternelle, absolue, intolérante ?

Ma réponse est simple et précise. C'est celle du sens commun. — Aucune vérité démontrée, ne nuit à une autre vérité. Aucune vérité ne diminue la liberté humaine ; toutes l'éclairent, l'affermissent, la maintiennent dans la vue du perfectionnement continu, la préservent des déviations et des précipices.

Les mathématiques, comme la morale ou le droit, bien qu'éternelles, immuables, absolues, n'empêchent en rien l'évolution, ni le progrès, mais les règlent, les assagissent, les préservent du désordre, de l'anarchie, de la subversion et du recul.

Le progrès n'est pas une suppression, un arrachement, une dévastation, mais une amélioration de ce qui est, un perfectionnement du présent, une croissance et un épanouissement — la vérité révélée ne s'oppose qu'au mal et à l'erreur. C'est par là qu'elle sert essentiellement la cause du progrès et de la civilisation.

L'Eglise, dites-vous encore, est intolérante — pour les doctrines oui, pour les personnes non. Intolérante elle doit l'être en théorie, contre l'erreur, parce qu'elle se sait dépositaire infaillible de la vérité révélée — Toute affirmation consciente, toute vérité prouvée est une intolérance. Quand je dis, deux et deux font quatre, j'exclus et repousse par la même toute affirmation différente sur ce point. Respect aux personnes, à la bonne foi, aux consciences ; inflexibilité contre l'erreur ; telle est la devise de toute orthodoxie.

Vous voulez bien, Monsieur, m'avertir que je suis excommunié par le *Syllabus* (prop. 80). J'aurais beaucoup à dire à ce sujet, je suis obligé de me borner : 1° il n'est pas admis par tous les théologiens que le *Syllabus* soit un acte d'infaillibilité ; 2° il est écrit en langage théologique qu'il faut avoir étudié et appris pour le comprendre pour en raisonner utilement. Mgr Dupanloup, un humaniste de quelque valeur a noté plus de 80 contre sens et contre bon sens dans la seule traduction du *Journal des Débats* ; 3° le vrai sens du *Syllabus* a été fixé par le commentaire autorisé de l'évêque d'Orléans. Il peut s'entendre au sens le plus raisonnable et le plus libéral « nous acceptons, nous invoquons les principes de 1789, s'écrit l'éloquent prélat. Ce commentaire a reçu l'approbation de 634 évêques et celle de Pie IX lui-même. Il est absolument orthodoxe.

Vous ajoutez : S'il veut réconcilier l'Eglise avec la République, il est conspué par les évêques, etc. Rien de tout cela, Monsieur, n'est fondé en réalité. Vous confondez ici les conditions actuelles de la lutte que le clergé français

se voit réduit à entreprendre contre le personnel maçonnique et persécuteur qui détient le pouvoir avec cette question doctrinale et de principe : l'Eglise a-t-elle des préférences pour une forme quelconque de gouvernement ? La doctrine et l'organisation catholiques sont-elles incompatibles avec la forme républicaine ? L'Eglise dit-elle anathème à la République ?

Il est clair qu'il n'en est rien. L'Eglise institue des évêques chez toutes les nations, globe. Dans la démocratie américaine et dans la monarchie autrichienne, dans les cantons suisses, comme dans le parlementaire Albion.

Je ne sache pas qu'elle ait jamais interdit à ses évêques à ses prêtres, de prêter serment de fidélité aux constitutions de ces pays, politiquement si diverses.

Je vous étonnerais peut-être en vous apprenant, Monsieur, que les grands théologiens du moyen âge penchent plus vers la souveraineté du peuple et la démocratie que vers le droit divin et la monarchie. Mais ceci m'entraînerait trop loin. M. Guibert, aujourd'hui archevêque de Bordeaux résumé la doctrine de l'Eglise sur ce point, dans un opuscule que je me permets de vous signaler (L'Eglise et la République : les devoirs du prêtre en politique).

Enfin, Monsieur, vous voulez bien m'aviser charitablement « que je puis me croire catholique mais que je ne puis pas être révolutionnaire en religion. » Cet avis des Loges ne me touche pas ; peut-être réussira-t-il à m'écarter de la résine. Je suis, en tout cas, fort heureux d'apprendre que la Maçonnerie étudie aussi profondément la doctrine catholique ; qu'elle possède des théologiens de cette force ; ne manquerais pas, le cas échéant, de recourir à leur lumière.

En terminant, vous me menacez des excommunications majeures de l'Univers, auxquelles je ne saurais échapper, les foudres de l'Univers. décapité par la mort de L. V. lot, ne m'inquiètent guère. *Tantum imbecille sine ictu*.

Je ne sache pas que cet organe de publicité soit cédé par l'Eglise comme un organe infaillible de la doctrine. Je serais même enchanté de ressembler sur ce point à ces grands libéraux catholiques, l'éternel honneur de l'Eglise française, les Montalembert, les Lacordaire, Gratry, les Dupanloup, « entraînés sur la claie » par Monsieur de l'Ultramontanisme. Cette feuille couverte de la plus grande insolence qui se soit encore autorisée du nom de Jésus-Christ.

Agréez, Monsieur, mes excuses pour la longueur de ce épître qui égale à peine la vigueur de votre article. J'ai voulu en demander l'insertion.

Un mot suffit à attaquer, il en faut dix pour se défendre. Une blessure est plus aisée à faire qu'à guérir.

LEBRUN, avocat.

M. Lebrun, invoquant indéfiniment le droit de répondre par de longues correspondances, nous nous abstenons de tout commentaire pour éviter cette collaboration obligatoire, sinon laïque.

PETITE TRIBUNE DU TRAVAIL

OFFRE D'EMPLOI

Une maison de Paris aurait besoin d'un placier à la commission pour les huiles et graisses industrielles, sachant conduire une voiture dans Paris.

Adresser les offres à M. F. Simon fils, 51, rue de Belleville-Paris.

DEMANDES D'EMPLOI

Un jeune homme de Bordeaux, sans place à Lyon, mandaterait un emploi quelconque dans un bureau, se contenterait d'être nourri et logé, sans appointements.

Le Gérant : PONGET.

Imprimerie Nouvelle lyonnaise, rue Ferrandière, 52 (Association Syndicale des Ouvriers typographes)

A NOS LECTEURS

Le *Franc-Maçon* croit qu'il sera utile à ses nombreux lecteurs, en réservant une demi-page pour les annonces, réclames et avis divers.

Par ce temps de publicité à outrance, alors que la réussite des meilleures opérations ne s'obtient qu'au prix d'une réclame vigoureuse, le *Franc-Maçon* ne pourrait, sans manquer aux intérêts du public auquel il s'adresse, refuser ses colonnes au monde commercial.

D'ailleurs, ayant la certitude de rencontrer des lecteurs un peu dans toutes les classes de la société : artisans, négociants, industriels, ingénieurs, avocats, etc., etc., il se croit en droit d'affirmer, que toutes les annonces qui lui seront confiées rapporteront de sérieuses affaires à leurs auteurs.

Le prix excessivement bas que nous ferons payer pour ces insertions, annonces ou réclames prouvera mieux que tout ce que nous pourrions dire que c'est bien pour rendre service à nos lecteurs que nous leur réservons le rez-de-chaussée de notre 4^e page.

PHARMACIE JULIEN

Pharmacie de 1^{re} classe
59, rue des Vinaigriers, à Paris

ROB DÉPURATIF du D^r DUPAS
SIROP DE PHOSPHATE MONOCALCIQUE JULIEN
CRISTAL CHASSE-MIGRAINES

Le goûter, c'est l'accepter !!!

De tous les cafés hygiéniques, celui qui se rapproche le plus du goût de celui des colonies, et se prépare de la même façon, sans en avoir les propriétés irritantes, c'est le *Café Rousset*. Excellent déjeuner au lait. Ce produit breveté, médaillé à différentes expositions, se recommande aux personnes soucieuses de leur santé.

Prix : 4 fr. le kilo. (le paquet de 250 gr. : 1 fr.). Envoi franco contre mandat-poste de 1 fr. 30.

Se méfier des contrefaçons, exiger la signature.

DÉPOT GÉNÉRAL

V. ROUSSET

HERBORISTERIE DE 1^{re} CLASSE

LYON, rue Thomassin, 22, LYON

MAISON RECOMMANDÉE

CHARBONS, COKES ET BOIS DE CHAUFFAGE

GROS ET DÉTAIL, A DOMICILE

A. VACHERON, 127 et 129, rue Chaponnay, à Lyon

USINE A VAPEUR — FABRICATION MÉCANIQUE

BONTOUX Fils

à TASSIN-LA-DEMI-LUNE (Rhône)

Spécialité de Tuyaux en terre cuite pour conduites d'eau et bâtiments

Sièges inodores en faïence

Vases à fleurs de toutes dimensions, pour Horticulteurs

HORLOGERIE ET BIJOUTERIE

A. BÉNIER

Quai Saint-Vincent, 55

A L'ENTRESOL

LYON — Près le pont La Feuillée — LYON

PRIX MODÉRÉS

DIPLOMES D'HONNEUR ET MÉDAILLES D'OR
A TOUTES LES EXPOSITIONS

AMARA BLANQUI

BOISSON RECOMMANDÉE

Pendant les grandes chaleurs

Distillerie à vapeur

DES ALPES-MARITIMES

Représenté dans le département du Rhône

Par M. BOUCHET

Entrepôt et Commandes

Rue Boileau, 149 (Brotteaux)

Comptoir de Dégustation

87, Cours Lafayette, 87

LYON

M. Victor BRUNET

OCULISTE

Docteur en médecine de la Faculté de Paris, est venu fonder à Lyon, un cabinet de consultations pour le

Traitement des Maladies des Yeux

M. le Docteur BRUNET devant accomplir sa carrière médicale à Lyon, l'avenir le fera connaître. Il désire simplement signaler son arrivée dans cette ville, où il espère passer de longues années.

IL REÇOIT TOUTS LES JOURS DE MIDI A 4 H.

28, rue Franklin, 28

(Anglo de la rue Bourbon)

IL NE TRAITE QUE LES MALADIES DES YEUX

EXPRESS-GRAPHIC PERFECTIONNÉ

Pierre lithographique artificielle

Donnant des centaines de copies d'un écrit ou dessin à l'encre noire indélébile. Le plus rapide et le plus simple de tous les systèmes d'impression.

No 1. In-octavo 25 × 16. Ordinaire 7 fr. Perfectionné 20 fr.
No 2. In-quarto 29 × 24. Encre 12 fr. Encre noire 25 fr.
No 3. Ministre 35 × 25. Violette 15 fr. Indélébile 30 fr.
No 4. In-folio 45 × 30 id. 20 fr. id. 35 fr.

L'Express-Graphic complet, renfermé dans une jolie boîte en bois, est expédié franco en gare contre un mandat-poste correspondant au numéro.

E. CRE, 10, Quai de l'Hôpital, 10, au deuxième, LYON

PLUSIEURS FOIS MÉDAILLÉ

TRAVAUX DE LUXE	TITRES D'OBLIGATIONS
ADMINISTRATIFS	JOURNAUX
Commerciaux	Labours
ASSOCIATION SYNDICALE Des Ouvriers typographes	
IMPRIMERIE NOUVELLE	
52, Rue Ferrandière, 52	
Mémoires	Thèses
REGISTRES	LYON
LIVRETS DE SOCIÉTÉ	AFFICHES
LETTRES DE DÉCÈS	

FABRIQUE D'ÉBÉNISTERIE

Meubles de style, sur commande, à prix de fabrique
Salle à manger. — Chambre à coucher

E. CROLLE

24, rue Bossuet, 24 (Brotteaux)

LYON

BUFFETS. — TABLES A COULISSES. — ARMOIRES A GLACE. — LITS. — TOILETTES. — BIBLIOTHÈQUES. — CHIFFONNIÈRES, ETC.

Tous les Meubles sortant de la Maison sont garantis sur facture

Réparations

On remettrait à une Société
VASTE SALLE CONTENANT BILLARD

RUE MULET, 6, AU 1^{er}. S'Y ADRESSER